



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 18 décembre 2015**

**N° 2015-832**

### Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35  
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h  
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Martine JARDINE.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 décembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle dynamiques urbaines <b>Direction du foncier-</b>	<b>N° 2015-832</b>

---

**Mutualisation des services - Services communs - Bordeaux bail emphytéotique administratif par la ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole de divers immeubles - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du processus de mutualisation conséquence de la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (dite loi RCT) et, afin d'assurer une meilleure coordination des activités, un ensemble des services techniques constitués en service commun de la Métropole et de la ville seront localisés sur certaines propriétés dépendant du domaine public de la ville de Bordeaux.

Ce regroupement de services nécessite des travaux de restructuration de certains de ces sites pour les rendre plus opérationnels : travaux devant être réalisés dès 2016 et qui sont estimés à 3.427.000 euros pour le pôle technique Alfred Daney et à 600.000 euros pour le site de Latule, à l'exclusion des dépenses liées aux modulaires devant accueillir les équipes le temps de la réalisation desdits travaux.

Les modalités de mise en commun et de mise à disposition de ces locaux seront définies dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA) au profit de Bordeaux Métropole, qui pourra investir, le temps de la durée du bail dans des travaux de réaménagement, de renouvellement de maintenance et d'entretien de ces biens. Il convient de rappeler qu'au titre de ce transfert des charges du propriétaire, l'attribution de compensation de la ville de Bordeaux sera diminuée d'un montant de 342 914 euros par an.

La durée du BEA sera de trente années et la redevance fixée à l'euro symbolique. A cet égard France Domaine a été régulièrement saisi le 16 novembre 2015 et a rendu un visa conforme le

A l'issue des 30 années susvisées, ou par anticipation, plus particulièrement si désaffectation ou dans le cadre d'un changement d'affectation, les immeubles ci-après désignés réintégreront le patrimoine de la ville de Bordeaux gratuitement et sans indemnité.

Les biens immobiliers, objet du ou des BEA, sont les suivants :

- Un immeuble en nature de hangars, bureaux, sis 7 rue de Saïgon, cadastré section BS n° 70 pour une contenance de 10 a 65 ca,
- un immeuble dénommé « magasin mutualisé » (stockage de matériel, bureaux) d'une emprise d'environ 1 800 m<sup>2</sup> à détacher de la propriété communale 31 avenue du Docteur Schinazi, cadastrée TM n° 25 pour une contenance de 2 ha 28 a 43 ca,
- le « site de Latule » contenant locaux de stockage, hangars, entrepôts, bureaux situé 206 Boulevard Alfred Daney/angle rue Jean Hameau, cadastré section SW n° 1 et 2 pour une contenance de 2 ha 41 a 51 ca,
- le « pôle technique municipal » situé rue du Professeur Lannelongue, cadastré section SY n° 3 pour une contenance de 1 ha 32 a 58 ca,

Etant ici précisé qu'il conviendra de créer une servitude de passage sur la propriété restant à la ville de Bordeaux, pour permettre l'accès au « magasin mutualisé » avenue du Docteur Schinazi ».

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article 1311-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au BEA, **VU** l'article L 2122-20 du Code général de la propriété des personnes publiques également relatif au BEA,

**VU** l'article L5211-39-1 du CGCT relatif à la mutualisation des services,

**VU** la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 adoptant le schéma de mutualisation métropolitain,

**VU** la délibération n° 2015-253 du 29 mai 2015 visant les mécanismes de financement de la mutualisation,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la mise en œuvre des services techniques communs nécessite un regroupement sur des sites propriétés de la ville.

**CONSIDERANT QUE** France Domaine a été régulièrement consulté.

**DECIDE**

**Article 1** : de prendre à bail emphytéotique administratif, de la ville de Bordeaux, pour une durée de 30 ans moyennant une redevance à l'euro symbolique, les biens immobiliers sus-désignés.

**Article 2** : de bénéficier, afin de permettre l'accès au magasin mutualisé sis avenue du Docteur Schinazi, d'une servitude de passage sur le fonds restant propriété communale.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les baux emphytéotiques administratifs à intervenir avec la ville de Bordeaux ainsi que tout document, acte qui s'avérerait nécessaire à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Jacques MANGON